Extrait du OIEau

http://www.iowater.org/oieau/organisation-de-l-eau/reglementation-principales/principaux-textes-legislatifs/a/france-loi-no76-663-du-19-juillet

FRANCE : Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement

- OIEau - Organisation de l'Eau - Règlementation - Principales directives européennes et lois françaises - Principaux textes législatifs -
Date de mise en ligne : mardi 31 janvier 2012

OIEau

La loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées pour la protection de l’environnement devient la base juridique de l’environnement industriel en France. L’autorisation délivrée réglemente l’ensemble des aspects tels que les risques accidentels, les déchets, les rejets dans l’eau, les sols... L’inspection des installations classées est la seule autorité compétente pour l’application de cette législation.

Copyright © OIEau